



Procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 7 février 2025,

Étaient présents : Mesdames Marie-Laure LEUILLET, Agnès ROBIN ; Messieurs, Frédéric BOULBON, François BUFFETEAU, Jean-Yves DUSSAULT, Bernard GIRAUD, Luc HURBAIN, Patrick JUDALET, Éric LAMBERT, Jean-Claude MONNET, Philippe SAVY, Philippe YVERNAULT.

Excusés : Monsieur François BOUQUEREAU représenté par Monsieur Philippe YVERNAULT.

Le Comité constate que 13 membres sur 13 étant présents ou représentés il peut valablement délibérer.

Il désigne M Jean-Yves DUSSAULT, secrétaire de séance

François BUFFETEAU Préside la séance.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation du Procès-verbal de la réunion du 22 novembre 2024,
2. Débat d'orientation budgétaire 2025 – DOB,
3. Zonage d'assainissement – Enquête publique,
4. Point d'information sur les travaux en cours,
5. Questions diverses.

1. Compte rendu de la réunion du 22 novembre 2024 :

Le Procès-verbal de la réunion du 22 novembre 2024 ne fait pas l'objet de remarques et est approuvé à l'unanimité.

2. DOB - « Débat d'orientation budgétaire pour 2025 ».

Nota : DCE - Dossier de consultation des entreprises, **DSP2026** - Future délégation de service public, **SDA** – Schéma directeur d'assainissement

Le président rappelle que le « débat d'orientation budgétaire » doit se tenir 2 mois au plus avant le vote du budget, qui lui-même, doit intervenir avant le 15 avril 2025. Le projet de budget primitif sera soumis au comité syndical fin février début mars.

Après rappel du président sur les faits marquants budgétaires de l'année 2024 le comité est appelé à prendre connaissance du projet d'orientation budgétaire pour 2025 (cf pj).

2.1. En ce qui concerne les dépenses :

2.1.1. En Fonctionnement

- a) En 2024 nous avons constaté que les créances impayées au niveau du SIAAC étaient nulles, ce qui résulte de la gestion de la facturation par SAUR depuis 2018. Il n'empêche que les impayés à SAUR nous sont déduits au prorata de notre part sur les comptes annuels de la recette fermière. Ils s'élevaient en 2024 à près de 30 000 €. Nous provisionnerons un montant équivalent en 2025.

En 2025 nous maintiendrons une part modeste (500 €) pour le cas où d'anciens dossiers referaient surface aux comptes 6541 et 6542.

- b) Depuis 2023, nous avons renforcé les prestations de secrétariat et de comptabilité par l'embauche à temps partiel d'un agent. Les dépenses du chapitre 012 « Charges de personnel » devraient être à peu près stables en 2025 mais nous prévoyons quand même quelques heures complémentaires en raison du lancement de la consultation de la nouvelle DSP et ses conséquences qui engendreront une charge de travail fin 2025 sans doute beaucoup plus important qu'il n'y paraît, selon le prestataire qui sera retenu. Le chapitre 012 sera prévu à environ 9 500 € (8 320 € en 2024)
- c) Nous conservons la possibilité, telle que cela avait été admis sur les exercices précédents, de recourir à un prestataire extérieur pour les prestations de « Back-Office » qui requièrent des connaissances dans de nombreux domaines. Les dépenses du chapitre 011 compte 611 – Sous-traitance générale seront provisionnées à hauteur de 12 000 € (comme en 2024).
- d) **La DSP 2018** arrivera à terme le 31 décembre 2025. Actuellement nous examinons tous les aspects de son exécution avec le cabinet IRH et SAUR. Le but étant de dresser un état des lieux exhaustif et d'appliquer les pénalités si besoin est, et de se mettre en position de restitution de l'ensemble des biens concédés si le prochain bénéficiaire n'est pas SAUR.

Parallèlement nous élaborons la consultation pour la prochaine **DSP 2026-2036**. Le DCE (*) devrait être publié fin février. IRH prépare le dossier et nous accompagne dans cette lourde démarche, mais essentielle.

Nous saurons en septembre 2025 quel sera le prochain prestataire. La commission des Marchés et Appels d'Offres et la « Commission DSP2026 » seront largement mis à contribution.

Les dépenses d'assistance s'élèvent à 8 000 € en 2025 en fonctionnement chapitre 11-611. 2000 € ont déjà été engagés en 2024 (Le Comité avait donné son accord en 2024 pour 10 000 € pour l'ensemble).

(*) DCE : Dossier de consultation des entreprises

e) Cas particulier du réseau en berges de l'Indre :

Les résultats des études menées dans le cadre du SDA ont montré la **fragilité du réseau sous les berges de l'Indre** et son inaptitude à perdurer en l'état tant au niveau technique qu'au niveau réglementaire. Les mauvaises performances de cette partie du réseau obèrent partiellement la possibilité d'étendre le réseau actuel (dans son ensemble : surcharge hydraulique) à d'autres raccordements qui y trouveraient pourtant une certaine cohérence territoriale, fonctionnelle et économique.

Après avoir proposé au Comité d'échanger sur ce sujet, le président propose au Comité de mener une pré-étude de faisabilité portant sur la possibilité ou non de modifier les raccordements des usagers situés en rives de l'Indre aux autres réseaux existants, notamment sur les canalisations situées au niveau des rues parallèles au cours de l'Indre. Cette opération prospective, si elle était retenue, posera de très nombreuses difficultés (notamment techniques) et ne pourra pas être conduite à court terme. Elle pourrait être étalemente sur une longue période (10-15 ans) et pourrait être menée par tranches, sous coordination du SIAAC.

Cette opération pourrait se heurter à la réticence des usagers, mais le risque d'être confronté à une impasse en cas de grave avarie (interdiction d'utiliser les engins de chantier dans le lit de la rivière) nécessite de rechercher des solutions alternatives, le chemisage déjà réalisé et à venir ne faisant que sécuriser au mieux le réseau existant.

La prise en charge des coûts de réalisation devrait pouvoir tenir compte à la fois de la contribution des riverains concernés et des possibilités financières du SIAAC (aides incluses) pour enlever l'approbation des usagers.

Délibération exceptionnelle : Le comité se prononce favorablement pour mener une étude d'évaluation permettant de bien cerner tous les aspects, (notamment techniques, qui pourraient bien s'avérer très complexes) et de définir une méthodologie. Cette étude devra définir le cadre précis des travaux à mener sous ses différents aspects (technique, économique, réglementaire) et proposer un programme de travail, sans qu'il soit prévu à ce stade de prendre quelque engagement que ce soit sur la réalisation de cette importante opération. Le Comité donne son accord pour allouer dans le futur projet de budget 2025, un budget d'évaluation (montant indiqué par le président sur la base d'une préconsultation) d'environ 10 000 euros au chapitre 11/617 et confie au président le soin de négocier tous les aspects du sujet. Il lui demande de revenir vers le Comité dès qu'il sera possible de présenter un plan structuré de ces travaux. Il le remercie de cette initiative qui va dans le sens l'engagement du Comité à poursuivre les travaux d'amélioration du réseau dans l'intérêt général.

2.1.2. En investissement :

Les travaux inscrits au budget 2024, conformes aux orientations budgétaires des années antérieures, sont en voie d'aboutissement malgré quelques retards. Ils ne nécessitent pas de nouveaux engagements de dépenses.

La **réhabilitation du poste de relèvement des Ribattes** (dont les travaux doivent être menés sans perturber le fonctionnement de l'acheminement des effluents à la Station) a pris un peu de retard. La première tranche de travaux s'est terminée hier 6 février ! Il reste à installer le dégrilleur dans les prochains jours.

Par ailleurs nous avons eu la bonne surprise de bénéficier d'un déclassement du **poste A1** ce qui a très largement diminué les dépenses associées aux réparations envisagées, sans pour autant que l'on renonce à réaliser des travaux de consolidation cependant nécessaires. Nous prévoirons encore 4 000 € pour le poste A1 car il reste quelques consolidations à réaliser en amont (à comparer aux 45 000 € que nous avions envisagé antérieurement).

Les **dépenses corporelles** liées aux travaux en 2025 s'élèvent à 146 000€ (elles étaient prévues en 2024 mais en raison de retards elles n'ont pas fait l'objet de facturation en 2024). Il n'est pas prévu de nouvelles dépenses au sens strict au titre de 2025.

En **dépenses diverses** (emprunts) notons qu'un modeste crédit est arrivé à terme et réduira d'environ 1 650 € les dépenses sur les chapitres 66 de Fonctionnement et 16 en Investissement.

Pour mémoire : En principe, maintenant que le SDA est en cours d'achèvement, nous devrons actualiser l'Arrêté du 02 octobre 2008 d'autorisation d'exploitation de la STEP de Montgivray.

Nous prévoyons une dépense modeste (2 000 € au poste 604) dans la mesure où les éléments nécessaires à son élaboration (à la discrétion de la DDT) sont en principe disponibles et ne devraient pas nécessiter trop de recherche à notre charge.

Enfin notons que la stratégie qui avait été envisagée dans le cadre de l'application des dispositifs de la **loi NoTRE au 1^{er} janvier 2026**, s'articulait autour d'une **prolongation de la DSP** actuelle sur deux années et le lancement des travaux portant sur la réhabilitation du deuxième tronçon des berges de l'Indre, le doublement de la centrifugeuse, le raccordement du réseau de Briantes à La Châtre en dépenses équilibrés entre le prestataire de service (la SAUR qui aurait pris en charge une partie des dépenses et le SIAAC). La **suspension de cette mesure en l'état actuel des connaissances**, a mis un frein à tous ces projets qui sont reportés et pourraient être englobés dans la futur DSP2026 faisant l'objet d'une consultation pour appel d'offre, en cours.

Aucune provision n'est prévue pour ces programmes de travaux qui restent néanmoins d'actualité.

* * *

2.1.3. En résumé, pour les dépenses de fonctionnement et d'investissement :

Les dépenses de Fonctionnement, devraient être à peu près stables en 2025 par rapport à 2024 aux actualisations près sur l'indice de la consommation (estimé à 1.8 %).

On observera des dépenses d'investissement encore importantes en 2025 d'autant qu'il y a eu transfert de 2024 à 2025 des facturations qui sont arrivées trop tardivement pour être prises en compte en 2024. Elles resteront à hauteur des prévisions initiales qui n'ont pas évolué (Aucun nouvel avenant aux contrats initiaux hors avenant N°01 du SDA pris en compte en 2024)

2.2. En ce qui concerne les recettes :

2.2.1 En Fonctionnement

Les recettes du syndicat proviennent essentiellement de la quote-part des facturations d'assainissement perçues par le délégataire de service, la société SAUR. La facturation de l'assainissement est directement liée au volume de consommation d'eau potable des usagers. Une part modeste est réalisée par des recettes provenant de la facturation aux sociétés de collecte des déchets liés à l'assainissement, qui était proche de zéro en 2024.

La consommation d'eau potable de référence ayant beaucoup diminuée depuis 2017 semble se stabiliser à environ 275 000 m3. Le nombre d'abonnés évolue peu : 3776. Nous prévoyons donc des consommations identiques en 2025 par rapport à 2024. L'application des nouveaux tarifs, pour la part SIAAC, votés par le comité le 22 novembre 2024, permet d'évaluer les recettes à environ 441 000 € (421 000 € en 2024) .

Les prix ont été débattus lors du comité syndical du 22 novembre 2024. En 2025 la diminution constante des volumes facturés conduit à réajuster le prix de la part fixe (l'abonnement), sans pénaliser le coût au m3 consommé. Ainsi une facture calculée sur une consommation moyenne de 80 m3 qui était de 288.26 € TTC en 2024 baisserait à 284.73 TTC en 2025 (*)

(*) Sur la base d'une taxe de performance des systèmes d'assainissement de 8.4 cts € au m3 en 2025).

Le tableau ci-après indique l'évolution des prix :

	Augmentation en %			Augmentation en %		
	2024	2024/2023	%	2025	2025/2024	%
Abonnement Part SAUR	€ 42,83	7,69	%	€ 41.13	-3.97	%
Abonnement Part SIAAC	€ 34,406	5,20	%	€ 41.13	19.54	%
Total Abonnement	€ 77,236	6,57	%	€ 82.26	6.50	%
Tarif au m3 part SAUR	€ 1,1291	7,70	%	€ 1,0843	-3.97	%
Tarif au m3 part SIAAC	€ 1,0211	5,20	%	€ 1.0390	1.75	%
Total Tarif au m3	€ 2,1502	6,50	%	€ 2,1233	-1.25	%

En résumé : les recettes de Fonctionnement 2025 devraient être à légèrement supérieures à celles de 2024.

2.2.2 Les recettes d'Investissement (hors opérations d'ordre), suivront l'attribution des subventions. Un doute subsiste encore pour la subvention de 13 714 attendue en 2024 pour les Ribattes mais qui a été suspendue. Elle doit être redemandée en mars dans le cadre du nouveau (douzième) plan de l'Agence de l'Eau.

2.3 Débat et avis du comité :

Délibération :

En fonction du débat d'orientation budgétaire consécutif au rapport du président, lors de la tenue du comité syndical du 07 février 2025, le comité prend acte des orientations pour 2025 résumées comme suit :

- Lancer une pré-étude d'évaluation d'amélioration du réseau en berges de l'Indre, conformément à la délibération exceptionnelle (voir § 2.1.1 e) du Comité et d'apporter les modifications aux Ribattes et au poste A1.
- Terminer l'étude du Schéma directeur et du zonage en cours
- Présenter un budget pour 2025 établi selon les critères débattus dans le présent rapport et ses orientations budgétaires.
- Mener à son terme l'appel d'offre pour la nouvelle DSP 2026.
- Mettre en sommeil les travaux relatifs, à l'amélioration du fonctionnement de la station de Montgivray, le raccordement de Briantes au réseau et la deuxième phase des Berges de l'Indre en observant cependant que ces trois travaux devraient pouvoir être intégrés pour partie dans les obligations de travaux demandés au bénéficiaire de la future DSP.

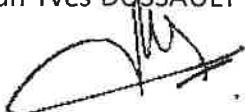
3. Les sujets 3, 4, et 5 sont abordés rapidement et ne donnent pas lieu à débat

* *

Aucun autre sujet n'étant évoqué, le Président, lève la séance à 18h35.

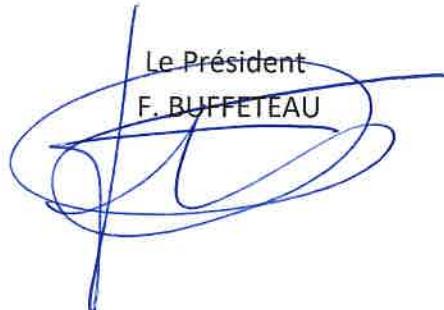
Le Secrétaire de séance

Jean Yves DUSSAULT



Le Président

F. BUFFETEAU



PJ : Document de présentation remis par le président aux membres.